

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

**Présents :** MM. Viviane BOURGOIN-ZORZOLI, Ophélie RIVIÈRE, David RABARDY, Carole CASTAGNET, Mikaël SCHITTLY, Christine BEAUGEY, Philippe CHÂTEAU, Frédéric DAURIAT, Aurélien DEBOUCHAUD, Bernard DOUCET, Trinidad LAIR, Sylviane LAMOUREUX, Nathalie PRIORET, Stéphane RHOUY, Ludovic ROGER, Mylène TALLET, Geneviève TEXIER,

**Excusés :** Alain BOYALS, Émilie VIEILLETOILE,

**Secrétaire de séance :** Sylviane LAMOUREUX

Le compte-rendu de la séance du 20 mai 2021 est validé.

### **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**

Un premier travail avait été réalisé en 2011 mais le Département n'avait pas délibéré. Il sollicite à nouveau les communes et les communautés de communes afin de mettre à jour le travail de recensement des chemins ruraux réalisés à l'époque. Les communes ont un rôle de mise à disposition et de maintien des chemins ruraux inscrits au titre du PDIPR. Cette inscription emporte certains engagements. Elle sera validée par une seconde délibération. Les communautés sont quant à elles en charge de la valorisation (animation, communication, ...)

Il est proposé au conseil de solliciter le Département pour mettre à jour le PDIPR.

À l'unanimité des présents, les élus valident le lancement de la procédure.

### **Rétrocession de voiries départementales**

Depuis la création de la déviation de la RN 141 autour de La Rochefoucauld, certaines voies départementales ont été déviées, voire coupées. Les tronçons ainsi délaissés ont donc perdu tout intérêt pour le Département. Ces voiries sont les suivantes : portion délaissée de la RD 389 près des constructions modulaires Chez la Serre, tronçon de la RD 390 près de Chez Lascoux entre deux champs, un grand tronçon, déjà remis en terre, de la RD 88 à droite en allant vers la Croix de l'Orme après le pont au-dessus de la déviation, et portions de l'ex-RD 6 rue des Bréjasses d'un côté et rue de la Maladie de l'autre. Ce dernier élément est l'objet d'une proposition d'une soulte de la part du département d'un montant de 75 000 € au regard de l'état de la voirie. Elle pourra être utilisée librement pour des travaux à effectuer. Le Département propose également la remise en terre non encore réalisée de la portion de la RD 390 situés entre deux champs. Les portions intégrées dans le domaine communal comme VC feront partie du domaine public et ouvriront droit à la DGF. Le transfert en chemin rural, bien que du domaine privé, oblige à une ouverture au public et complique les possibilités de cession. Le transfert en voie privée signifie que la voie appartient au domaine privé de la commune, non ouvert au public, et peut-être facilement cédé. Il est proposé au conseil d'approuver le transfert de propriété proposé par le Département contre la soulte selon le tableau suivant :

<b>Section concernée</b>	<b>Longueur de voie transférée (ex-RD)</b>	<b>Transfert en voies communales</b>	<b>Transfert en chemin rural</b>	<b>Transfert en voie privée</b>
RD 389	268,50 mètres	12,50 mètres	134,00 mètres	122,00 mètres
RD 390	160,00 mètres	26,00 mètres	/	134,00 mètres
RD 88	317,00 mètres	13,00 mètres	/	304,00 mètres
RD 6	1 192,00 mètres	1 011,00 mètres	181,00 mètres	/

Le conseil municipal approuve le transfert dans les conditions proposées par le Département.

### **Rénovation de la mairie**

Suite à la réunion qui s'est tenue le 26 mars dernier avec Arnaud LEGRAND, chargé d'opération « Bâtiments Publics » à l'ATD 16, une note pré-opérationnelle a été reçue le 1<sup>er</sup> juillet sur la rénovation de la mairie qui a été construite il y a plus de 25 ans (ouverture en 1995). Cette note fait le point sur l'objectif de la réhabilitation

(principalement gains énergétiques, mise aux normes notamment accessibilité, rafraîchissement intérieur) et sur les contraintes réglementaires qui s'exercent. Elle rappelle concrètement l'expression des besoins. Cette étude montre un coût prévisionnel d'opération de 342 694 € TTC, qui fait ressortir, si on prend en compte les recettes attendues (subventions et FCTVA), un reste à charge de 186 716,29 €. En termes de calendrier, à partir d'aujourd'hui, on peut espérer que les travaux soient terminés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 pour un lancement des travaux à l'automne 2022. Le relogement des bureaux s'effectuera en fonction de l'organisation des travaux. Il est donc nécessaire d'approuver le programme de l'opération de l'ATD 16, son enveloppe financière, ce qui permet de lancer l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre, de demander les subventions. Le conseil approuve le programme de l'ATD 16 et décide de lancer l'opération en chargeant le maire de lancer l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre et en demandant les subventions les plus élevées possibles.

### **Redevance d'occupation du domaine public due par GRDF au titre de 2021**

Les élus approuvent le montant de 378 €.

### **SDEG – Convention de passage rue du Stade**

Suite à l'accord sur le devis pour raccorder le bâtiment de stockage au réseau électrique, une convention a été établie afin d'autoriser les travaux permettant le passage sur le domaine privé communal du réseau public. Il est prévu 5 mètres linéaires et le positionnement de deux coffrets sur la parcelle F 797 (parcelle supportant le stade, les ateliers et le bâtiment agrandi) le long du terrain de tennis. La mise en place des coffrets est prise en charge par le SDEG et la tranchée jusqu'au bâtiment pour le raccordement reste à la charge de la mairie.

Les élus acceptent la convention de passage et autorisent le maire à la signer.

### **Élection à la commission de délégation de service public**

Suite au conseil municipal précédent, une seule liste a été déposée auprès de Mme le Maire.

Elle ainsi constituée :

Membres titulaires : Christine BEAUGEY, Stéphane RHOUY et David RABARDY.

Membres suppléants : Carole CASTAGNET, Sylviane LAMOUREUX et Ludovic ROGER.

Il est rappelé que des listes, complètes ou non, pouvaient être déposées jusqu'au début de la séance.

Il est également rappelé que ceux ayant un intérêt direct ou indirect dans une entreprise candidate ne pouvaient siéger sous peine de constituer un délit de prise illégale d'intérêt. Il est proposé au conseil d'élire les membres de la commission de délégation de service public.

Les six membres sont élus à l'unanimité des présents

Une réunion est d'ores et déjà prévue le 30 septembre à 18h30 pour l'ouverture des plis.

### **Plan communal de sauvegarde**

Madame le maire présente aux élus la mise à jour du plan communal de sauvegarde qui sera entériné par arrêté. Ce document regroupe toutes les informations sur les risques de sinistres naturels ou non de la commune et les ressources à solliciter en cas de catastrophe.

M. DEBOUCHAUD quitte définitivement la séance.

### **Subvention pour un évènement fédérateur**

M. Stéphane RHOUY quitte la salle le temps de l'examen de cette question.

L'évènement envisagé par Equisport 16, pour des raisons de délais trop courts pour résoudre les problèmes liés aux contraintes organisationnelles et financières, est annulé pour cette année.

Il a été proposé qu'un autre évènement plus réduit soit organisé. Une réunion avec les associations s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet. Elle propose donc l'annulation de la subvention projetée pour Equisport 16 et son attribution à l'Amicale Laïque qui porterait le nouveau projet.

Le programme est le suivant : journée festive d'accès gratuit pour les visiteurs (à l'exception de quelques jeux, des boissons et de la restauration). La musique (la Banda de Chabanais et Mon Truck en plumes) sera financée par la commune et des sponsors.

Les conseillers attribuent une subvention de 2 500 € à l'Amicale Laïque et retire celle de 2 500 € attribuée à Équisport.

### **Soutien à une classe découverte**

Par courrier en date du 9 juin dernier, Mme Céline PUYDOYEUX, enseignante en CM2, a fait part de son souhait d'organiser du 30 mai au 5 juin 2022 une classe découverte à Saint-Lary-Soulan. Le reste à charge, une fois la subvention du Département déduite, s'élève à 54 € par jour et par enfant. Pour pouvoir valider l'inscription définitive, le plan de financement doit être bouclé. Elle demande donc que la commune s'engage sur le principe d'un financement de 20 € par jour et par enfant. Il est proposé au conseil de se prononcer sur le principe d'une participation financière pour la classe découverte.

Le conseil valide à l'unanimité.

### **Décision modificative n°3 – Budget principal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement des crédits suivants sur l'exercice 2021 du budget principal :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	
	Dépenses	Recettes
Chapitre 011 : Charges à caractère général	- 2 000,00 €	
D 6232 : Fêtes et cérémonies	- 2 000,00 €	
Chapitre 65 : Ventes de produits fabriqués, prestations	+ 2 000,00 €	
D 6574 : Subventions aux organismes privés	+ 2 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	

### **Décision modificative n°1 – Budget annexe assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'augmentation des crédits suivants sur l'exercice 2021 du budget annexe assainissement :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	
	Dépenses	Recettes
Chapitre 011 : Charges à caractère général	+ 1 500,00 €	
D 604 : Achat d'études, prestations de service, équipements et travaux	+ 1 500,00 €	
Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations		+ 1 500,00 €
R 70611 : Redevance d'assainissement collectif		+ 1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 500,00 €</b>	<b>+ 1 500,00 €</b>

### **Prise en charge des animaux errants – Soins vétérinaires**

Après plusieurs plaintes / demandes de particuliers, Aurélien DEBOUCHAUD a installé la cage de trappage à différents endroits. Les chats récupérés doivent être stérilisés, testés pour le FIV avant d'être remis dans le milieu naturel, ou d'être euthanasiés s'ils sont positifs. Les vétérinaires de Haute-Charente proposent les prix HT suivants : castration et marquage, 25 € ; ovariectomie et marquage, 50 € ; ovario-hystérectomie et marquage, 62,50 € ; test FELV/FIV 1, 20,83 € ; euthanasie de chat positif FIV, 16,67 €. Un complément de 42 € sera demandé par chat en cas d'incinérations multiples. Pour l'instant, une quinzaine d'animaux (chatons et adultes) a été attrapée.

Le conseil approuve le principe de ces tarifs.

## **Convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » avec le CDG 16**

Le Centre de Gestion, sollicité par les collectivités et établissements publics de la Charente pour du conseil en prévention des risques professionnels et très mobilisé par son service de médecine du travail et sa CIMETH (cellule d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés) sur le maintien dans l'emploi et les études d'aménagements de postes, a souhaité étoffer ses moyens humains et son offre de services en ce sens. Le recrutement d'une conseillère en prévention au 1<sup>er</sup> mai dernier, permet de proposer aux collectivités qui le souhaitent, tant le respect des obligations réglementaires par la désignation d'un ACFI (agent chargé des fonctions d'inspection), que l'accompagnement et le conseil dans la mise en œuvre des mesures de protection de la santé et d'amélioration des conditions de travail des agents.

En outre, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, tous les employeurs territoriaux, quelle que soit la taille de leur collectivité ou établissement, doivent mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (décret n°2020-256 du 13 mars 2020). À cette fin, le CDG 16 mutualise l'accès à une plateforme numérique et un référent vous permettant de répondre à cette obligation légale dans le respect de l'anonymat, la confidentialité, la traçabilité et la protection des données personnelles. Pour ce faire, une nouvelle convention de service est proposée en application des dispositions des articles 25 à 26-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La signature de la présente convention se substituera à celles en vigueur relative à la « Santé et la prévention des risques professionnels » et sa charte associée relative à la mission d'audit de situation en hygiène et sécurité au travail. Celles-ci sont résiliées, par courrier reçu le 17 juin 2021, avec effet au 31 décembre 2021. Il s'agit ici d'anticiper d'ores-et-déjà cette échéance puisque la signature de la nouvelle convention n'entraînera aucune facturation supplémentaire pour l'année 2021.

Celle-ci se compose de 4 services sur adhésion annuelle « à la carte » :

- La médecine du travail- La fonction d'inspection (agent CISST, ex ACFI)
- Le conseil en hygiène et sécurité
- Le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS) via une plateforme de signalement avec ou sans fonction référent-et de prestations ponctuelles à la demande.

Les modalités de facturation sont simplifiées et calquées sur le calcul de la cotisation obligatoire au CDG, à savoir : Masse salariale soumise à l'URSSAF de l'adhérent pour l'année N-1 X taux (%) du/des service(s) souscrit(s).

Ainsi pour Rivières, la masse salariale hors charges, est de 275 000 €, la cotisation obligatoire du CDG est de  $0,8\% \times 275\ 000 \text{ €} = 2\ 200 \text{ €} / \text{an}$ . La cotisation médecine serait de  $0,34\% \times 275\ 000 \text{ €} = 935,00 \text{ €} / \text{an}$  (contre 1 038,40 € en 2021, + coût des visites d'embauche -64,90 €/visite). La cotisation avec l'ensemble des services de la convention serait de 1 182,50 €/an (247,50 € pour les autres options dont 110 € pour le dispositif de signalement qu'il faut légalement mettre en place par ce biais ou un autre). À ce jour, la commune adhère à la médecine du travail de façon payante et au conseil en hygiène et sécurité au travail de façon gratuite. Le rôle d'ACFI (agent chargé d'assurer les fonctions d'inspection) est assuré en interne en théorie.

Les élus approuvent la convention en validant l'ensemble des options.

## **Questions diverses**

### Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Madame le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- Chez La Serre (non bâti)
- 42 rue des Oulières (bâti)
- 281 rue du Grand Plantier (bâti)
- Lavaud (non bâti)
- 32 rue de la Borderie (bâti)
- 27 rue du Bourg (bâti)
- 67 rue des Villars (bâti)
- 88 rue des Palisses de Mazat (bâti)
- 390 route de Mansle (bâti)

### Travaux

Les travaux des sanitaires de l'école ont commencé (démolition de l'existant).

Des travaux électriques de mise aux normes sont également programmés.  
La toiture plate de la cantine présente des fuites importantes. Un devis de rénovation totale est en attente.  
Concernant l'extension du bâtiment de stockage, le bardage est en attente des fournisseurs.

#### PEDT intercommunal

Carole CASTAGNET fait état d'un projet éducatif territorial qui est en train d'être mis en place au niveau intercommunal à la demande de la CAF et de l'Éducation Nationale. Quatre groupes de travail suivront quatre thématiques (voyage, sport, environnement, ...). Un PEDT est valide 3 ans.

Par ailleurs, elle rappelle que le relais petite enfance est en place depuis le 1<sup>er</sup> juin avec des permanences pour les assistantes maternelles les mardis et jeudis matin à l'Espace Ripériis et pour les parents en mairie le mardi après-midi.

Elle précise aussi qu'il y a dorénavant 529 abonnés au site facebook de la commune.

#### Accueil de loisirs et crèche de la Rochefoucauld

La crèche étant destinée à devenir communautaire, il est envisagé de regrouper sur un même lieu ce bâtiment avec celui de l'accueil de loisirs. Les discussions sont toujours vives à la CDC sur le projet à privilégier, notamment au regard d'une proposition de rénovation non chiffrée d'un ancien corps de ferme à étage plutôt qu'une construction neuve.

#### Plan de comptage des bâtiments

David RABARDY annonce avoir un rendez-vous avec une entreprise pour la mise en place d'un plan de comptage sur les bâtiments de communaux, permettant ainsi de mieux connaître la consommation et surtout de savoir sur quoi agir pour la réduire.

#### SYBTB

Le syndicat de rivières va lancer une campagne de piégeage des ragondins. La commune est particulièrement intéressée pour le secteur de la station d'épuration.

#### SIAEP du Karst

Les travaux de sécurisation du réseau d'eau potable sur la partie nord du syndicat sont en cours.  
Il est à noter que les impayés ont fortement augmenté selon le délégataire.

#### Repas des aînés

Le repas des aînés devrait être organisé cette année, en fonction de la situation sanitaire, le 3 octobre.